O.G.E.C Saint Joseph
Collège Saint Joseph

10 rue Armand Lefebvre
28700 AUNEAU

Tel 0237317023
college-saint-joseph2@wanadoo.fr
www.ecolecollegestjoseph.net

Nom de l'élève : _____

Nom des responsables : _____
Prénom(s) : _____

_____

Classe(s) : _____

CONVENTION FINANCIERE 2021/2022

La présente convention règle les rapports dans le domaine financier entre l'Organisme de Gestion de l'école et du collège Saint Joseph, et les familles.

1 - Frais de dossier d'inscription (nouveaux élèves uniquement) : 50 € sont à régler lors de la confirmation de l'inscription et ne seront pas remboursés en cas de désistement. 25€ pour les familles ayant déjà un élève dans l'établissement.

2 - Contribution des familles forfait annuel **660 €**

Sauf en cas de force majeure ou d'exclusion définitive tout mois commencé est dû dans sa totalité.
Réduction familles nombreuses
5% pour le deuxième enfant
10% pour le troisième enfant
15% pour le quatrième enfant
Aucune déduction sur le forfait ne sera faite en cas de voyage scolaire d'une semaine à l'étranger ou d'absence de maladie d'une semaine.

3 - Demi-pension Forfait annuel : **710 € 20**

La demi-pension a lieu le lundi, mardi, jeudi, vendredi.
Ou : - forfait trois jours : **535€20**
- forfait deux jours : **360€40**
Repas occasionnel : **6€00**
En cas d'absence d'une semaine, justifiée par un certificat médical, ou en cas de départ en cours de trimestre, les sommes trop perçues au titre de la demi pension seront remboursées après une demande écrite.
En cas de non paiement, l'établissement se réserve le droit de transférer votre dossier au service de contentieux de l'établissement.
En cas de voyage et sortie scolaire, les repas seront remboursés sous forme d'avoir en fin d'année scolaire. (Sauf si le pique-nique a été fourni par l'établissement.)

Frais annexes :

■ Etude de 17h à 18h30 **3.50€** par jour de présence. **Tout ¼ d'heure entamé après 18h30 sera facturé 5€.**

■ Cotisation APEL **22€50** (association des Parents d'élèves), facturée à **l'ainé(e)** de la famille scolarisé(e) dans l'enseignement catholique en Eure et Loir et **inclue dans la facture. Merci de remplir le tableau ci-joint de renseignement sur les fratries**. Cette cotisation peut être refusée **sur demande écrite** adressée à la comptabilité **avant le 15 septembre.**

■ Frais de fourniture : (Technologie, Arts plastiques…), Cahier d'exercices dans les différentes matières et suivant la classe de votre enfant. (entre **20 et 30€)** Livre de culture religieuse : Kim & Noé pour le niveau 6° **(12€90)**

■ **Le carnet de liaison** est fourni en début d'année. En cas de perte, de vol, ou de détérioration, son coût de remplacement est de **8 €.**

Caution :

■ 40 € pour les livres. **Ils seront prélevés au mois d'octobre 2022 et restitués à la fin de la scolarité de votre enfant, si les livres sont rendus en bon état.**

Mode de règlement :

■ La facture annuelle ainsi que l'échéancier vous seront envoyés dans le courant du mois d'octobre. Le premier prélèvement aura lieu le 21/10 puis les suivants le 15 de chaque mois jusqu'au 15/07.

Vos souhaits de facturation :

✓ Mode de règlement : ❑ Prélèvement ❍ 1 fois ❍ 3 fois ❍ 10 fois

*En cas de prélèvement merci de remplir le mandat SEPA ci-joint et de **fournir un RIB** sauf si vous étiez déjà en prélèvement l'année précédente.*

❑ Chèque ❑ Espèces

✓ ❑ J'accepte l'envoi de facture par mail :

_____@_____

Tout rejet de prélèvement sera facturé à la famille 11€70

Nous acceptons la convention financière du collège Saint Joseph d'Auneau.

A_____ le _____ 2021

Signature du représentant légal 1 Signature du représentant légal 2

Courrier d'information sur le service de restauration de l'Ecole-Collège Saint-Joseph

Madame, Monsieur,

L'OGEC Saint-Joseph a passé contrat pour la rentrée 2021 avec un nouveau prestataire :

La Cuisine Centrale du Lycée Agricole Privé Franz Stock qui appartient au réseau des établissements catholiques d'Eure et Loir,

pour une montée en gamme des approvisionnements auprès de fournisseurs de la région et avec un plan alimentaire au plus près des recommandations nutritionnelles du GMERCN.

Labellisé(e) par le département et par le rectorat pour ses actions en faveur du développement durable l'Ecole-Collège St Joseph souhaite privilégier les produits issus de filières durables et de qualité, en se conformant dès septembre 2021 aux dispositions de la loi Egalim.

Les familles du Collège peuvent choisir entre 2 formules d'inscription :

Formule A : une inscription à l'année avec un forfait (2 jours fixes, 3 jours fixes ou 4 jours) au prix de 5€30 le repas

Formule A : forfait annuel		
4 repas	3 repas	2 repas
710,20€	535,20€	360,40€

Si vous décidez de prendre un forfait restauration, votre enfant sera considéré comme demi-pensionnaire.

Le montant du forfait est calculé sur l'année en fonction du nombre de jours de classe que compte le calendrier scolaire. Les forfaits tiennent compte des jours fériés, des journées pédagogiques programmées….

En cas d'absence d'une semaine, justifiée par un certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension seront remboursées après une demande écrite.

Formule B : l'inscription pour des repas occasionnels doit se faire auprès de la Vie Scolaire 15 jours à l'avance au prix de 6€ le repas.